

Un patrimoine à réhabiliter

François Varin

Numéro 48, été 1990

La colonisation : un patrimoine du XX^e siècle

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17819ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Varin, F. (1990). Un patrimoine à réhabiliter. *Continuité*, (48), 56–57.

UN PATRIMOINE À RÉHABILITER

par François Varin

Agrandie, rénovée, réaménagée selon le goût de l'heure, la plus typique de nos habitations rurales a connu son lot de vicissitudes. Il suffit pourtant de peu de choses pour lui garder tout son caractère.

À la croisée des XIX^e et XX^e siècles, l'industrialisation progressive du Québec et l'immigration massive des Québécois vers les États-Unis sont perçues par les dirigeants de l'époque comme une menace pour l'avenir de la province. Notamment après la crise de 1929, la colonisation devient à leurs yeux « le seul agent économique capable d'assurer le retour à la terre¹ ». C'est dans cet esprit qu'avait été créé, en 1888, par la sanction d'une loi, un département de la colonisation ayant comme tâche de développer et de diriger le secteur de l'agriculture.

Pendant les années de la crise économique, l'intervention de l'État se traduit par la mise en oeuvre de plans de colonisation visant à favoriser l'établissement de colons sur des portions de territoire inoccupé ou sous-développé et à stimuler la construction de bâtiments de ferme. Les colons reçoivent ainsi des subventions non négligeables pour peu que les bâtiments qu'ils se proposent de construire soient conformes aux normes édictées par le département de la Colonisation.

Cet article est le premier d'une série d'articles techniques sur la restauration réalisés en collaboration avec le Groupe Ro-Na Dismat inc.

LE MAÎTRE
D'OEUVRE

Renovateur



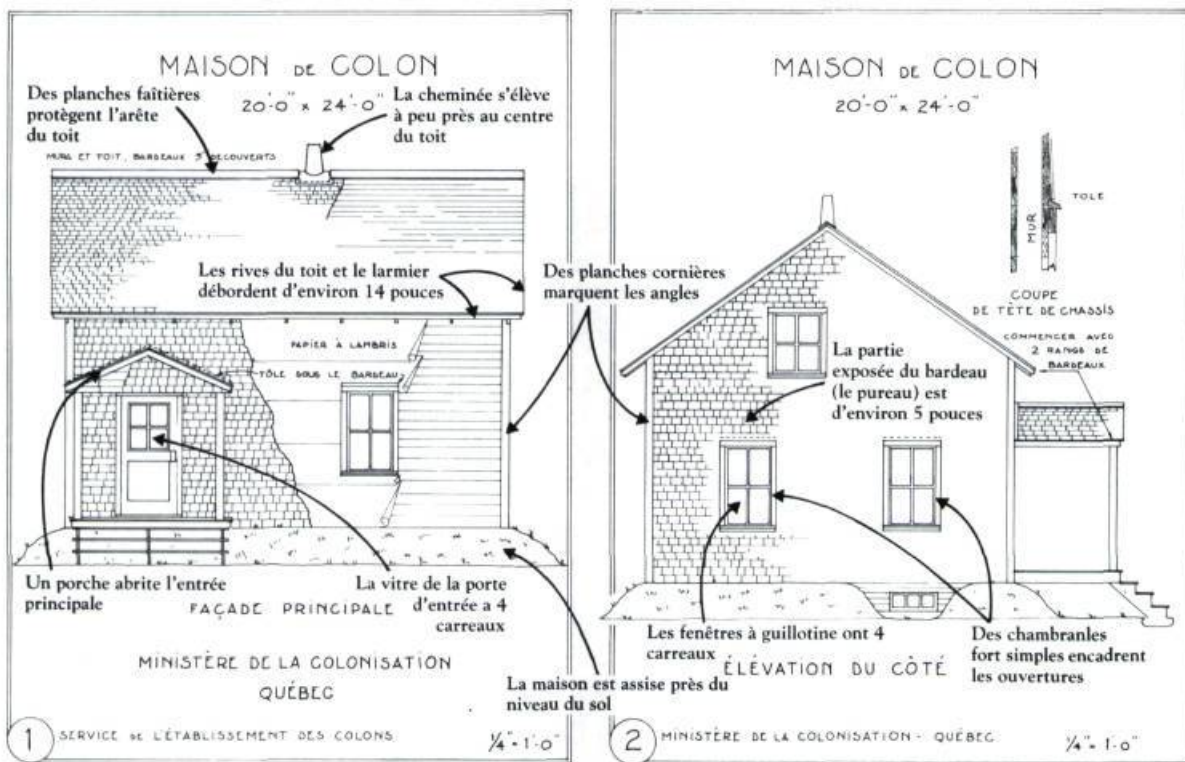
2. Bel exemple d'une maison de colonisation, malheureusement abandonnée. On remarque les éléments d'origine: bardeaux sur les murs, encadrements et planches cornières, larmier et rives des pignons qui excèdent d'environ 14 pouces, cheminée de briques en encorbellement au centre du toit, ouvertures distribuées selon les normes de l'époque. La tôle a cependant remplacé le bardeau d'origine sur la toiture. (photo: François Varin)

Le plan Vautrin, créé en 1933, prévoit l'octroi de primes pour la construction d'une maison de 20 pieds sur 24 pieds et d'une grange-étable de 22 pieds sur 30 pieds, dont les plans et devis sont très explicites. Dans toutes les régions du Québec, on verra s'implanter de façon systématique ces bâtiments subventionnés. Leur présence, en grand nombre, et leur modèle marqueront profondément le paysage architectural.

LE MODÈLE ORIGINAL

Un cahier normatif, daté de 1937, précise les caractéristiques de la maison de colonisation standardisée et implantée uniformément quelle que soit la région (ill. 1 et 2):

- la maison est orientée parallèlement au chemin et située en retrait;
- elle a un étage de 12 pieds de haut plus des combles, un toit en pente à deux versants, et ses dimensions au sol sont de 24 pieds de large en façade sur 20 pieds de côté; dans une cave creusée d'une profondeur de 8 pieds et de 12 pieds sur 14 pieds est aménagé un caveau à légumes de 6 pieds sur 6 pieds;
- une porte à partie supérieure vitrée (4 carreaux de 14 pouces sur 16 pouces) perce la façade avant et une porte de planches donne sur l'arrière; un minimum de 6 fenêtres à guillotine de 4 car-



1. Plan type de la maison de colon fourni par le ministère de la Colonisation du Québec en 1937 (copie faite par Claude Dubé à partir des dessins originaux).

reaux (de 14 pouces sur 24 pouces) avec contre-fenêtres sont distribuées au rez-de-chaussée; les combles peuvent être éclairés par une ou deux fenêtres de même style (à 4 carreaux de 14 pouces sur 16 pouces) dans chaque pignon; il n'y a pas de lucarnes; deux soupiraux de 8 pouces sur 8 pouces assurent la ventilation du sous-sol et deux fenêtres à 3 carreaux placées à l'horizontale l'éclairaient;

- sur tout le pourtour, le larmier et les rives des côtés excèdent de 14 pouces;
- une cheminée de briques s'élève au faîte et au centre du toit;
- un perron-galerie sans balustrade, protégé d'une toiture à deux versants accrochée au mur sous le larmier de la façade avant, orne l'entrée principale.

Les matériaux:

- le toit et les murs sont recouverts de bardeaux de bois créosotés, peints ou

chaulés;

- les murs de fondation sont en maçonnerie ou en pièce sur pièce de 6 pouces carrés reposant sur des pierres sèches (sans mortier) empilées tous les huit pieds;
- comme isolant, on utilise du bran de scie qu'on presse entre le lambris intérieur et le revêtement extérieur.



3.-4. Deux manières bien différentes de traiter l'intégration d'une annexe. Dans un cas, le nouveau volume est légèrement en retrait et délimité par des planches cornières; l'utilisation du bardeau comme revêtement assure à cet ajout une intégration harmonieuse. Dans l'autre cas, on a opté pour un matériau tout à fait différent et crée un déséquilibre volumétrique. (photo: François Varin)